



DIRECTION DES CENTRALES NUCLEAIRES

Montrouge, le 30 avril 2013

Réf. : CODEP-DCN-2013-023392

**Monsieur le Président du Groupe Permanent
d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR)****Objet : Groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires
« Maîtrise des activités sous-traitées par EDF dans les REP en exploitation »**

Monsieur le Président,

Les exploitants motivent généralement le recours à la sous-traitance par le besoin de flexibilité, de compétences extérieures et le souci d'abaisser les coûts. Au sein des centrales nucléaires, la majeure partie des activités de maintenance est réalisée par des intervenants prestataires. Le recours important à la sous-traitance peut poser les questions, entre autres, du maintien des compétences minimales internes au sein de l'organisation de l'exploitant, de la supervision par celui-ci de la qualité des prestations externalisées et, surtout, de la gestion de l'interaction entre l'exploitant et les sous-traitants, dans un contexte :

- de départ massif en inactivité des salariés d'EDF comme de certains de ses principaux sous-traitants ;
- d'augmentation des travaux de maintenance du fait, notamment, de la prolongation de la durée d'exploitation des installations nucléaires existantes souhaitée par l'exploitant ;
- de modifications importantes à réaliser à la suite des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima ;
- de dépendance vis-à-vis d'un nombre limité d'entreprises prestataires pour certaines activités.

Ainsi, même si l'externalisation de certaines activités peut être largement laissée au choix stratégique attaché à la politique industrielle d'EDF, les conditions de recours à la sous-traitance ne doivent pas empêcher l'exploitant de conserver l'entière maîtrise et la responsabilité de la sûreté de son installation. Mal maîtrisé, le recours à la sous-traitance présenterait des enjeux pour la sûreté des installations nucléaires, la sécurité des travailleurs et la protection des personnes et de l'environnement.

Dans ce contexte, l'ASN a décidé de procéder à un examen approfondi des dispositions prises par EDF pour maîtriser les activités sous-traitées dans les centrales nucléaires en exploitation.

Je souhaite que le groupe permanent d'experts pour les réacteurs nucléaires (GPR) que vous présidez examine l'efficacité des dispositions mises en œuvre par EDF pour favoriser la priorité à donner aux enjeux de sûreté nucléaire dans l'interaction entre l'exploitant et le sous-traitant. En particulier, je souhaite que le groupe permanent émette un avis sur :

- l'appropriation par le donneur d'ordre des enjeux de sûreté nucléaire et sur sa capacité à les transmettre au prestataire et à juger de son niveau d'appropriation,
- l'appropriation par le prestataire des enjeux de sûreté nucléaire et de leur traduction en geste technique adapté,
- l'efficacité de la remontée des informations du prestataire vers l'exploitant, notamment du point de vue du retour d'expérience.

En particulier, je souhaite que le GPR émette un avis, en prenant en compte les étapes du processus de sous-traitance (constitution des panels et qualification des prestataires, passation des contrats et cahiers des charges, planification et préparation des chantiers, surveillance des prestataires, constitution du REX des prestataires, etc.) et l'impact des projets et programmes d'EDF actuels, sur :

- la maîtrise par EDF des compétences internes mises en œuvre pour la gestion de la sous-traitance et l'atteinte des objectifs de sûreté nucléaire,
- la connaissance et la prise en compte par EDF de l'effet de ses dispositions de gestion de la sous-traitance sur l'appropriation par les prestataires des enjeux de sûreté nucléaire.

Enfin, je souhaite recueillir l'avis du GPR sur la prise en compte par EDF de l'augmentation du volume d'activités liées aux modifications des installations induites par les ECS et le projet d'allongement de la durée de fonctionnement des réacteurs en exploitation dans sa stratégie de gestion de la sous-traitance, sur le moyen et long terme.

Je souhaiterais recueillir l'avis du GPR pour le mois de novembre 2014.

En outre, l'ASN souhaite vous proposer d'inviter des experts en matière de facteurs organisationnels et humains à prendre part aux débats lors de la réunion du groupe permanent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,
par délégation,
La directrice générale adjointe,

SIGNEE PAR

Sophie MOURLON